

AVIS PUBLIC

Règlement 1192-22 modifiant le règlement de zonage 927-13 afin de permettre l'usage domestique de service de traiteur à l'intérieur d'une habitation unifamiliale dans la zone Rur.1

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une consultation publique sur ledit règlement entre le 11 février 2022 et le 28 février 2022;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 7 février 2022;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 4 avril 2022;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 17 mai 2022;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 4^e jour de juillet 2022

Céline LeBlanc
Greffière